



Syndicat National des Personnels de
l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr
www.snpespjj-fsu.org
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>
<https://twitter.com/snpespjj>



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Délégation CTIR Sud-Ouest

snpespjj.fsu.sudouest@gmail.com

Déclaration Liminaire au CTIR Sud-Ouest du 23 février 2021

Alors que la société traverse une crise sanitaire qui met fortement en lumière des inégalités, des fragilités et les conséquences du démantèlement des services publics, la justice des mineur.e.s et la PJJ se trouvent face à un tournant crucial de leur histoire, symbolisé par l'adoption du CJPM au détriment de l'ordonnance de 1945, texte fondateur porteur d'espérance pour la jeunesse.

Après la loi de rénovation de la fonction publique, l'application du bloc peine de la LPJ, l'abrogation de l'ordonnance du 02 février 1945, l'adoption du CJPM, et sans avoir le temps de prendre une respiration, c'est au tour du logiciel Parcours de venir compléter les changements opérés en un temps record par notre administration.

Or, là encore, le déploiement de ce nouveau logiciel pose de nombreuses questions, notamment en ce qui concerne la sécurité informatique et le secret professionnel partagé au vu du nombre important d'acteurs et actrices qui pourront accéder aux données.

Nous nous interrogeons également sur la volonté de ne résumer l'action éducative qu'à un empilement d'éléments factuels, au détriment d'une analyse globale des situations qui comporte des dimensions psychiques et sociales.

Nous refusons que notre travail, qui consiste à construire une relation éducative et un lien de confiance soit réduit à rentrer des données désincarnées et déshumanisées dans un logiciel de contrôle.

Dans ce contexte, la question du sens de notre action se pose pour beaucoup d'entre nous, ce qui amplifie une détérioration des conditions de travail en œuvre depuis maintenant trop longtemps. Et ce ne sont pas les journées qualité de vie au travail ou les grandes déclarations sur la santé et sécurité au travail qui changeront la situation de délitement de la PJJ et plus largement du ministère de la justice.

Le sujet du télétravail qui est à l'ordre du jour de ce CTIR, ne doit pas se substituer à une indispensable et nécessaire réflexion ayant pour objectif une véritable amélioration des conditions de travail de tou.te.s les professionnel.le.s.

Nous déplorons que la question du télétravail soit abordée en pleine crise sanitaire et état d'urgence. Cela permet difficilement d'avoir le recul nécessaire pour élaborer sur ce sujet et s'assurer d'apporter des garanties suffisantes aux droits des agents.

Nous notons dans l'ensemble des services un usage abusif du terme de « télétravail » qu'il nous apparaît nécessaire de distinguer du travail distancié actuellement mis en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire.

Les décisions prises ce jour en terme de télétravail dans les services sont intimement liées à cette crise et nécessiteront d'y repenser une fois cet épisode passé

Pour le SNPES-PJJ/FSU, il est impératif que la mise en place du télétravail soit accompagnée de garanties permettant de ne pas mettre à mal les dynamiques d'équipe et les collectifs de travail. De plus, il nous paraît indispensable qu'une réflexion soit menée autour des coûts financiers engendrés, mais aussi autour des questions du droit à la déconnexion, et de la séparation nécessaire entre la vie personnelle et la vie professionnelle.

Nous pensons que le télétravail peut générer une forme d'isolement, et affirmons que l'action éducative, sociale et clinique n'est que peu compatible avec ce mode de travail. Nous resterons vigilants aux risques psychosociaux qui pourraient en découler et demandons d'ores et déjà qu'un bilan soit réalisé d'ici un an.

Nous défendons le fait que si le télétravail peut être une demande de certains personnels, cette dernière doit s'inscrire dans une logique de service préservant les dynamiques de travail instituées au sein des équipes.

Quand au BOP, encore une fois vous nous soumettez un ensemble de tableaux sans explication, sans analyse. Le budget devrait être le reflet d'une orientation politique à destination des jeunes, des familles, des professionnels. Nous voyons apparaître une augmentation du recours à des agents non titulaires, qui est en constante augmentation depuis la fin des CCP au niveau régional. Nous nous opposons à cette évolution et demandons l'ouverture de tous les postes vacants aux titulaires et sortants de formation et la mise en œuvre d'un plan ambitieux de titularisation nécessaire à la stabilisation des équipes.

Dans les tableaux, rien n'est lisible en raison du manque de contextualisation des chiffres donnés.

Quelles sont les orientations politiques de votre Budget ?

Quelles sont vos priorités vis à vis de la jeunesse et des personnels ?